




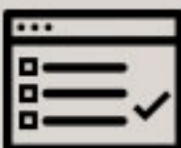




DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES !

le permis de conduire

JE LE DEMANDE SUR INTERNET !


(Sauf en cas de perte ou de vol) *

-  **Je rassemble les pièces justificatives nécessaires à ma demande**
Je scanne ou photographie celles qui ne sont pas déjà au format numérique.
-  **Je vais faire ma photo d'identité numérisée.**
Elle doit être réalisée dans une cabine ou par un photographe agréé, repérables à la présence d'une vignette bleue « Agréé Service en ligne ANTS » **.
-  **Je me connecte sur le site www.permisdeconduire.ants.gouv.fr**
Je m'identifie ou je crée un compte pour faire ma demande.
-  **Je remplis le formulaire étape par étape et je valide ma demande.**
-  **Je reçois un courriel confirmant l'enregistrement de ma demande.**
Je peux suivre son avancement en ligne.
-  **Lorsque mon permis est prêt je prends rendez-vous sur le site internet de la préfecture (www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr) pour aller le récupérer et le cas échéant restituer mon ancien titre.**

En cas de difficultés je peux me faire accompagner sur rendez-vous par un agent de la préfecture.

* **En cas de vol ou de perte :** En cas de vol je dois effectuer une déclaration à la gendarmerie. Dans les deux cas, je dois me rendre en préfecture sur rendez-vous pour demander un nouveau permis.

LES AUTO-ÉCOLES PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES.

 ** Liste des cabines et photographes agréés sur le site de l'ANTS : www.permisdeconduire.ants.gouv.fr > Services-associes > Où-faire-votre-photo-et-votre-signature-numerisee

www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE 
MES DÉMARCHES
à portée de clic! 